CE GUIDE A POUR

VOCATION D'AIDER LE CHEF

D'ENTREPRISE À ÉVALUER

LES CONNAISSANCES ET LE

SAVOIR-FAIRE DU

CONDUCTEUR AVANT DE

DÉLIVRER L'AUTORISATION

DE CONDUITE OU DE

DECIDER D'UNE

FORMATION.









GUIDE AUTORISATION DE CONDUITE CHARIOT TELESCOPIQUE

UNE DEMARCHE OBLIGATOIRE (CODE DU TRAVAIL - ARTICLE R4323-55 À 57) :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une **formation adéquate**. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers (dont les engins de levage) en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une **autorisation de conduite** délivrée par l'employeur.

L'autorisation de conduite est tenue à disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Les travailleurs titulaires de cette autorisation de conduite bénéficient d'un suivi individuel renforcé de leur état de santé.

L'autorisation de conduite est valable au sein de l'entreprise qui l'a délivrée pour une catégorie définie d'équipement.

Comment est délivrée l'autorisation de conduite?

Sur la base d'une évaluation comprenant 3 volets :

- 1 un **examen d'aptitude** à la conduite réalisé par le médecin du travail : sollicitez le service de santé sécurité au travail de la MSA (bourgogneblfsst.blf@bourgogne.msa.fr ou **03 80 63 23 13**) pour organiser la visite d'embauche ou de suivi périodique.
- 2 un contrôle des connaissances et du savoir-faire du salarié pour la conduite en sécurité.
- 3 une **connaissance des lieux et des instructions** à respecter sur les sites d'évaluation.

Evaluation du conducteur

Elle est destinée à établir l'aptitude et la capacité du travailleur à conduire l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle peut être réalisée en interne avec ce guide (ou en externe en centre de formation par exemple).

L'évaluation porte sur les connaissances théoriques et de sécurité vérifiées à l'aide du questionnaire et sur les compétences pratiques appréciées en situation de travail à l'aide de la grille d'évaluation. Ces outils sont présents dans ce quide.

La fiche de résultats est signée par le chef d'entreprise et par le conducteur et elle est conservée dans le dossier de ce dernier le temps de sa présence dans l'entreprise.

Au moindre doute, il est nécessaire de compléter le savoir-faire du salarié par une formation.

Prenez contact avec l'opérateur de compétences (OCAPIAT) pour connaître les possibilités de financements.



CHARIOT TELESCOPIQUE

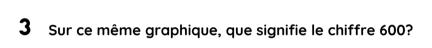


Connaissances théoriques / sécurité

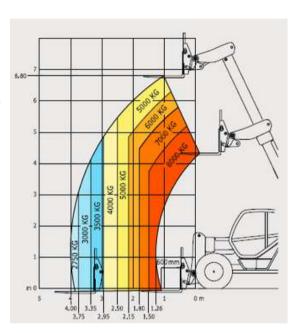
Questionnaire à remplir par le conducteur - Entourez la bonne réponse Corrections en page 9

- Pour conduire un chariot télescopique dans l'exploitation, il faut :
 - a) un permis B
 - b) l'autorisation de conduite signée par le chef d'entreprise
 - c) l'autorisation de l'inspecteur du travail
- A partir du graphique de capacité ci-contre, puis-je lever une charge de 3 500kg, placée à 3, 50 m de l'avant du télescopique?

a) oui b) non



- b) distance maximale du centre de gravité de la charge au talon de la fourche
- c) profondeur minimale d'entrée de l'outil sous la charge



- Sur la plaque d'identification du télescopique, je lis : capacité nominale 2500kg. Cela indique le poids maximum que je peux lever :
 - a) bras sorti au maximum

a) largeur maximale de la charge

- b) bras totalement rentré
- 5 Le levage des personnes avec un équipement de travail :
 - a) n'est autorisé en aucun cas
 - b) ne fait l'objet d'aucune règlementation ou recommandation
 - c) n'est autorisé qu'avec des équipements spécialement conçus (évacuation en urgence)
- **6** En circulation sur route, quelle est la vitesse maximale autorisée?

a) 25 km/h

b) 40 km/h

- c) elle dépend du véhicule et de la présence ou non d'une remorque
- 7 L'emploi du télescopique doit cesser :
 - a) si la hauteur de travail atteint ou depasse 6m sous crochet et si la vitesse limite du vent définie par le constructeur est atteinte
 - b) quelle que soit la hauteur de travail si la vitesse du vent dépasse 60 km/h



a) oui

- CHARIOT TELESCOPIQUE 🛫



Questionnaire (suite)

	a) du coté descente		b) du coté m	ontée
9	A proximité des lignes distance de sécurité :	électriques aériennes	s de tension in	nconnue, je dois respecter une
	a) de 3 m	b) de 5 m		c) de 15 m
0	Le dispositif de trava	il doit être conduit :		
	a) le plus près possible d	du sol, bras rentré		
	b) en bout de bras relev	é		
	c) à environ 1.50 m du sc	bl		
11	En cas de présence d conducteur doit :	e personnes dans l'ei	nvironnement	immédiat du télescopique, le
	a) faire circuler les charg	ges le plus haut possible	au-dessus des r	personnes
		personnes ne quittent p	·	
	•	ı vitesse de déplacemen [.]	•	3 dvertissement
	,	·		
12	Sur un équipement à		ontrôle d'aligr	nement des roues est indispensable
	a) vrai		b) faux	
13	Pour la dépose de ch	arge en hauteur, dan	s quel ordre d	dois-je exécuter les opérations
	suivantes :			
	Α 💹	В 🛒	-	c
		o	*O O	
	D	E	Nay .	E
	10		0 0	
			0 0	
4				
4	 A la fin du travail, je c laisser la clé de cor 			
	a) oui	itact sor le charlot	b) non	
	• poser l'outil au sol e	et vérifier sa stahilité	5) 11011	

b) non



CHARIOT TELESCOPIQUE



Questionnaire (suite)

La verification des niveaux d'huile moteur et nyarquilque doit être faite :						
a) toutes les 50 heures	b) chaque semaine	c) tous les jours				
Toutes les 50 heures, je dois	s vérifier les niveaux de circu b) non	its de freinage et de refroidissement :				
Pour déconnecter la batteri	e, je déconnecte :					
a) le pôle négatif, puis le positif	b) le pôle positif, puis le négati	f c) indifférent				
Il est possible d'ajouter un p	peu d'acide sulfurique dans un b) non	ne batterie dont le niveau est bas :				
Dans quel cas l'usage de l'a	vertisseur sonnore est il obli	gatoire ? (plusieurs réponses) :				
a) à l'approche du personnel						
e) aux passages de portes						
Comment descendez-vous une pente avec un télescopique chargé ?						
a) en marche avant	b) en marche (arrière				
Il faut limiter au maximum le	es déplacements en marche d	arrière :				
a) oui	b) non					
Etes-vous d'accord avec ces	recommandations?					
• les dispositifs de command l'employeur	de ne doivent être actionnées (que par le conducteur désigné par				
a) oui	b) non					
		être utilisés à proximité de sources de				
 les produits d'aide au dém chaleur ou dans des locaux 	_	ett e dillises a proximite de soorees de				
•	_	ett e dillises a proximite de soorees de				
chaleur ou dans des locaux a) oui	x mal aérés b) non	faibles possible et un sous - sol stable				
chaleur ou dans des locaux a) oui	x mal aérés b) non					
chaleur ou dans des locaux a) oui • les voies de circulation doi a) oui	x mal aérés b) non vent avoir des pentes les plus b) non					
	a) toutes les 50 heures, je doit a) oui Pour déconnecter la batterir a) le pôle négatif, puis le positif Il est possible d'ajouter un pa) oui Dans quel cas l'usage de l'a a) à l'approche du personnel b) dans les manœuvres à visibil c) en croisant un autre conducte d) par manque de visibilité dû a e) aux passages de portes Comment descendez-vous una) en marche avant Il faut limiter au maximum le a) oui Etes-vous d'accord avec ces e les dispositifs de command l'employeur a) oui	Toutes les 50 heures, je dois vérifier les niveaux de circula) oui b) non Pour déconnecter la batterie, je déconnecte: a) le pôle négatif, puis le positif b) le pôle positif, puis le négatif. Il est possible d'ajouter un peu d'acide sulfurique dans una) oui b) non Dans quel cas l'usage de l'avertisseur sonnore est il obliga à l'approche du personnel b) dans les manœuvres à visibilité réduite c) en croisant un autre conducteur d) par manque de visibilité dû au transport de charges encombra e) aux passages de portes Comment descendez-vous une pente avec un télescopique a) en marche avant b) en marche a l'infaut limiter au maximum les déplacements en marche a) oui b) non Etes-vous d'accord avec ces recommandations? • les dispositifs de commande ne doivent être actionnées a l'employeur a) oui b) non				



- CHARIOT TELESCOPIQUE 🛫



Questionnaire (suite)

23	Le conducteur de chariot p	oeut être, juridiquement, tenu resp	onsable ?				
	a) vrai	b) faux					
24	La conduite d'un chariot té	lescopique :					
	a) est interdite après avoir consommé de l'alcool						
	b) est interdite après avoir fait	usage de stupéfiants					
	c) en état d'ébriété peut condui	re à un licenciement seulement si cela r	eprésente un danger pour les autres				
25	L'abréviation VGP :						
	signifie Vérification Générale Périodique						
	a) vrai	b) faux					
	 doit être réalisée par une personne habilitée 						
	a) tous les 6 mois	b) tous les 5 ans	c) tous les ans				
	a, 1000 io 0 iii 0	2) 1000 1000 0 0.1.0	o, 1000 .00 ac				
26	Sous un hangar non aéré e	et non ventilé, je peux utiliser un ch	ariot ?				
	a) à moteur électrique	b) à moteur à gaz	c) aucun des deux				
27	Une remorque possède un a) 1100 kg	PTAC de 3200 kg et PV de 1100 kg, b) 2050 kg	je peux charger : c) 2500 kg				
	a) 1.00 Ng	2, 2000 Ng	<i>a,</i> 2000 ng				
28	Lors d'un virage à une vite a) le chariot peut basculer laté						
	b) le chariot peut reculer						
	c) le chariot peut basculer en avant						
	d) je peux faire tomber la char	ge					
29	L'employeur peut retirer est trop dangereuse ?	une autorisation de conduite s'il es	time que la conduite d'un employé				
	a) vrai	b) faux					
30	Le port de la ceinture de s	sécurité est :					
-	a) recommandé	b) obligatoire					
21	Cur la routo la nouv cand	uiro lo táloggopique gues una char	go (hotto nar ovomnio) 2				
31	a) oui	uire le télescopique avec une char b) non	ge (botte par exemple) :				
	۵, ۵۵۱	0)11011					



CHARIOT TELESCOPIQUE



Evaluation pratique

Porter une croix dans la case correspondant à votre appréciation.

Indicateurs	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	
Prise en main					
1.Vérifications quotidiennes : niveaux moteur et hydraulique, liquide de refroidissement, freins, avertisseur, éclairage, pneumatiques	Effectuées avec soin et systématiquement.	Effectuées rapidement et approximative - ment.	Plusieurs vérifications importantes non effectuées.	Aucune vérification.	
2. Prise de poste: adéquation selon nature et poids de la charge et selon l'outil et la capacité de l'engin / environnement de travail / installation au poste de conduite	Adéquation et environnement vérifiés, installation au poste avant démarrage de l'engin.	Vérification approximative de l'adéquation et de l'environnement, installation au poste avant démarrage de l'engin.	Pas de vérification de l'adéquation et/ou de l'environnement ou démarrage hors de la cabine.	Pas de vérification de l'adéquation et de l'environnement et démarrage hors de la cabine.	
Circulation					
3. Outil en position basse, bras rentré	Circule au plus près du sol.	Quelques négligences.	Négligences ou oublis fréquents.	Circule charge levée.	
4. Usage de l'avertisseur	A bon escient.	Quelques oublis.	Oublis fréquents Usage inapproprié.	Pas d'utilisation Prise de risque.	
5. Coup d'œil pour conduite en marche arrière. Utilisation du rétroviseur	Systématique.	Quelques négligences.	Oublis fréquents.	Oublis systématiques.	
6. Descente en charge en marche arrière	Systématique.	Manque d'aisance.	Erreur de conduite.	Consigne non appliquée.	



- CHARIOT TELESCOPIQUE 🛂



Suite évaluation pratique

Indicateurs	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
7. Vitesse adaptée à l'environnement des sols	Prudence, vitesse adaptée.	Prudence, mais vitesse parfois inadpatée.	Vitesse inadaptée : trop lent ou trop rapide.	Imprudences grave liées à la vitesse.
		Prise en charge		
8. Respect de la capacité de levage en fonction de la distance de la charge	Connaît les capacités de la machine. Pas de surchage.	Erreurs ponctuelles, sans gravité.	Pas d'optimisation. surcharges occasionnelles.	Surcharges fréquentes.
9. Approche de la charge : précision, contrôle vitesse / distance	Coordination optimale.	Manque d'aisance dans les manoeuvres.	Rapport vitesse/ distance mal contrôlé. Manoeuvres non optimisées (heurts).	Manœuvres. Perte de temps. Prise de risques.
Déplacement en charge - Bennage				
10. Utilisation, commande de l'outil	Parfaite maîtrise.	Maîtrisée avec quelques erreurs.	Erreurs fréquentes, inattention.	Non maîtrisée.
11. Approche du lieu de déchargement : vitesse, distance, centrage	Parfaite aisance.	Plusieurs manœuvres nécessaires.	Approche imprécise. Manœuvres correctives.	Approche dangereuse (heurts).
12. Bennage/dépose : précision et sûreté	Manœuvres précises et sûres.	Manœuvres maîtrisées avec quelques erreurs.	Manoeuvres approximatives. Déposes risquées.	Aucun sens de la cinématique. Risques de chutes des charges.
13. Respect de la procédure de commande bras-outil : levée, dépose, dégagement	Procédure respectée.	Quelques hésitations.	Erreurs fréquentes.	Non respect de la procédure.



- CHARIOT TELESCOPIQUE 🗝



Suite évaluation pratique					
Indicateurs	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	
14. Conduite en charge de côté : en montée, charge côté montée; en descente, marche arrière	Respect des règles.	Quelques hésitations.	Erreur fréquentes.	Non respect des règles.	
15. Comportement de sécurité avec les tiers	Connaissance et application des règles.	Quelques erreurs sans gravité.	Prise de risques fréquente.	Imprudences graves.	
	Fin de travail				
16. Point mort, frein à main, positionnement de l'outil au sol, clé de contact retirée	Consigne respectées.	Consignes suivies, mais manque d'automatismes.	Oublis fréquents.	Consignes non appliquées.	
RESULTATS					
TOTAL Calculer le	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	
nombre de cases cochées dans chaque colonne					







- CHARIOT TELESCOPIQUE 🛫



Correction questionnaire

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 23 14 5 16	Réponse B - 1 pt Réponse C - 1 pt Réponse C - 1 pt Réponse A - 1 pt Réponse B - 1 pt Réponse A - 1 pt Réponse B - 1 pt Réponse B - 1 pt Réponse B - 1 pt Réponse A - 1 pt Réponse A - 1 pt Réponse B et A - 2 pts Réponse C - 1 pt Réponse A - 1 pt	17 18 19 20 21 22 23 24 25 27 28 29 31	Réponse A - 1 pt Réponse B - 1 pt A-B-E (1 pt par bonne réponse B - 1 pt Réponse A - 1 pt Réponse A - 1 pt A-A-A-A (1 pt par bonne re Réponse A - 1 pt Réponses A et B - 2 pts Réponses A et A - 2 pts Réponses A et B - 2 pts Réponses A et D - 2 pts Réponse A - 1 pt Réponse B - 1 pt Réponse B - 1 pt	
	Total des p	ooints obte	enus : /44	
	Résultat final suite aux évo	aluation	s théorique et pr	atique
théo	ensemble des cases cochées en A et B à l'évalu orique supérieure ou égale à 31 attestent des co orisation de conduite (sauf autre élément d'ap _l	apacités du sc	•	
	ne majorité de cases cochées en A et B et une cases cochées en C et D doivent conduire à pr			
ľauto	inq cases ou plus cochées en C et D et/ou une orisation de conduite ne devra être délivrée qu velle évaluation.	=		ne
	Nom, prénom du conducteur/de la condu	ıctrice:		
	Date de l'évaluation :			
	Observations :			
	Signature du conducteur/de la conductrice :	Signatu	re du/de la chef-fe d'entrep	 orise :

AUTORISATION DE CONDUITE

A délivrer au conducteur/à la conductrice

Nom de l'entreprise :		
Nom de l'entreprise : Nom du/de la chef-fe d'entreprise ou de son/sa représentant-e :		
Atteste que Monsieur / Madame :		
 A satisfait aux épreuves pratiques et théoriques pour la conduite du chariot télescopique (types¹:). 		
 A connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) à site(s) d'utilisation. 		
 A été déclaré-e médicalement apte² à la conduite des engins de levage par le Dr		
Date :		
Signature du/de la chef-fe d'entreprise et cachet de l'entreprise :		
¹ Si en raison de sa formation le conducteur n'est pas habilité à conduire tous les types de chariots, préciser celui ou ceux pour lesquels il est autorisé.		
² La validité de l'examen médical est de quatre ans, renouvelable lors de la visite obligatoire de la médecine du travail qui délivrera un certificat d'aptitude.		

Document réalisé par la FDSEA de Côte d'Or et la MSA Bourgogne avec l'appui du **CFPPA de la Barotte** - Route de Langres - 21400 Châtillon sur Seine

Au moindre doute sur l'aptitude de votre salarié à la conduite des engins de levage, pensez à la formation dans un centre compétent.





